

FICHE D'ECART

Fiche n°

1

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : Réseau PhantômeSite inspecté : Goudane

Date de l'inspection:

22/9/2010

Constat de l'Inspecteur :

*absence de suites données aux documents d'adéquation
entre les équipements électriques et les gaz ATEx.*

INSPECTION

Ecart aux dispositions de : art 3.5.3.3 relatif au matériel électrique
(indiquer le référentiel réglementaire opposable)

de sécurité de l'AP d'aujourd'hui d'exploitation du 7 Août 2010

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

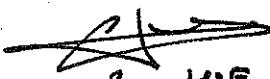
Signature de l'Inspecteur



L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'Inspection

Représentant de l'exploitant

Fonction et Signature



Resp HSE

EXPLOITANT

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

- La mise en adéquation des équipements électriques fait l'objet d'un contrat avec une société spécialisée dans le domaine (cf copie de la commande, contrat)
- Un plan d'action a été élaboré pour prendre les actions à mener (voir copie jointe)
- Ce plan d'action sera actualisé en fonction de l'avancement des travaux

DIRE

Suites susceptibles d'être données

Ecart levé	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Proposition de mise en demeure	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
Proposition d'arrêté complémentaire	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>

Commentaires :

L'inspection le : 30/12/2010 Fiche soldée le :

HOPI *GIDIC* non
n° A / AIX / 201001362

ARRIVÉE le - 4 NOV. 2010

ph
Destinataire :
attribution info

Copie :